



# Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**6928<sup>e</sup>** séance

Mardi 5 mars 2013, à 15 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Churkin . . . . .	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M <sup>me</sup> Perceval
	Australie . . . . .	M. Quinlan
	Azerbaïdjan . . . . .	M. Musayev
	Chine . . . . .	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Rice
	France . . . . .	M. Araud
	Guatemala . . . . .	M. Rosenthal
	Luxembourg . . . . .	M <sup>me</sup> Lucas
	Maroc . . . . .	M. Loulichki
	Pakistan . . . . .	M. Masood Khan
	République de Corée . . . . .	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda . . . . .	M. Gasana
	Togo . . . . .	M. Menan

## Ordre du Jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport spécial du Secrétaire général sur la République démocratique  
du Congo et la région des Grands Lacs (S/2013/119)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Remerciements au Président sortant**

**Le Président** (*parle en russe*) : Je saisis cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Kim Sook, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de février 2013. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Kim et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation concernant la République démocratique du Congo**

#### **Rapport spécial du Secrétaire général sur la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs (S/2013/119)**

**Le Président** (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Les membres du Conseil sont saisis du document S/2013/119, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs.

Je salue la présence du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je lui donne la parole.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : La mutinerie du Mouvement du 23 mars (M23) qui a commencé en avril 2012 a entraîné de nouvelles souffrances dans l'est de la République démocratique du Congo. Des centaines de milliers de personnes ont été déplacées. Un nombre incalculable d'hommes, de femmes et d'enfants innocents ont été victimes de terribles actes de violence, de viol et d'autres formes de violence sexuelle, d'enlèvement et d'exécution sommaire. Les combats ont cessé, mais l'insécurité règne et prend de l'ampleur dans d'autres régions du pays.

Certains considéreront peut-être les troubles survenus récemment dans l'est de la République démocratique du Congo comme un nouveau cycle de violence dans une région du monde en proie depuis longtemps à des troubles. Nous avons néanmoins les moyens de briser ce cycle et de construire quelque chose de différent. Une stabilité durable est possible dans l'ensemble de la région, mais pour cela nous devons nous employer, ensemble, à remédier aux causes profondes de cette violence.

C'est pourquoi j'ai pris contact et me suis associé avec des dirigeants de la région pour trouver une solution durable. Nous nous sommes réunis en marge de la session de l'Assemblée générale, en septembre, et du sommet de l'Union africaine en janvier. Nous sommes convenus que l'intervention militaire ne pourrait pas à elle seule répondre aux attentes de la population de l'est de la République démocratique du Congo. Une solution durable nécessite au minimum quatre éléments.

Premièrement, elle doit s'appuyer fermement sur la volonté politique des dirigeants de tous les pays de la région. Deuxièmement, elle doit traiter les causes structurelles alimentant l'instabilité en République démocratique du Congo. Troisièmement, elle doit respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et les préoccupations et intérêts légitimes de tous les pays concernés. Quatrièmement, elle exige la participation et l'appui à long terme de la communauté internationale.

Faisant fond sur des initiatives régionales existantes et en cours de mise en œuvre dans les domaines de la paix et de la sécurité, nous avons mis au point une approche novatrice et globale. Nous nous sommes concentrés sur les moyens d'éliminer les causes profondes du cycle de violence récurrent en combinant des mesures aux niveaux national, régional et international. Cette approche est présentée dans mon rapport spécial dont le Conseil de sécurité est saisi (S/2013/119). Elle jette également les bases de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région, signé à Addis-Abeba le 24 février.

La signature de cet Accord-cadre représente une occasion historique. Onze pays de la région des Grands Lacs se sont engagés à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de leurs voisins, à favoriser l'intégration économique et à ne pas tolérer de groupes armés et à ne leur fournir ni aide ni soutien. Le Gouvernement congolais s'est également engagé à mener d'importantes réformes au niveau national,

notamment la réforme de l'armée, la décentralisation, le développement de l'infrastructure et de la prestation de services sociaux essentiels, la réconciliation et la démocratisation.

Les présidents en exercice de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et moi-même jouons le rôle de garants de l'Accord-cadre. Chacun d'entre nous est conscient que la signature de l'Accord-cadre est un début et non une fin en soi. Son application est essentielle, et des mécanismes de contrôle nationaux et régionaux novateurs ont été intégrés à l'Accord-Cadre.

Il faut élaborer des plans d'action à plusieurs volets assortis de paramètres de référence qui permettront d'évaluer les progrès réalisés. L'instance régionale de contrôle suit le modèle d'un examen par les pairs auquel participe tous les signataires. Ce dispositif est composé des 11+4 signataires de l'Accord-cadre qui se réuniront deux fois par an au plus haut niveau pour évaluer les progrès faits dans sa mise en œuvre. Cette réunion aura lieu chaque année, en janvier, en marge du sommet de l'Union africaine et, en septembre, en marge de la session de l'Assemblée générale. Je nommerai également un Envoyé spécial, qui, en collaboration avec les acteurs concernés, appuiera la mise en œuvre de l'Accord-cadre, notamment en établissant des paramètres de référence pour évaluer les progrès réalisés aux niveaux national et régional.

À l'appui de la mise en œuvre des engagements nationaux pris au titre de l'Accord-cadre – et conformément au mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) – mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo jouera un rôle central pour, en tant que priorité essentielle, promouvoir entre les parties prenantes un dialogue politique qui soit transparent et n'exclue personne.

Pour appuyer les objectifs politiques de l'Accord-cadre, mon rapport propose également de créer une brigade d'intervention relevant de la MONUSCO. Cette brigade d'intervention aurait la capacité de mener, avec ou sans les Forces armées de la République démocratique du Congo, des offensives contre tous les groupes armés qui menacent la paix dans l'est de la République démocratique du Congo. Cette capacité d'imposition de la paix, réclamée à l'origine par les acteurs régionaux, vise à combattre les menaces imminentes à la stabilité

et permettra de réagir le plus efficacement possible au contexte de conflit actif dans lequel la MONUSCO opère depuis plusieurs années.

La brigade d'intervention sera chargée de contenir l'expansion des groupes armés congolais et étrangers, de neutraliser ces groupes et de les désarmer. Elle apportera des capacités fort nécessaires à notre opération de maintien de la paix. Nous sommes en train de consulter les pays qui fournissent actuellement des contingents à la MONUSCO et ceux qui sont susceptibles de fournir des effectifs à la brigade internationale afin de préparer, sous réserve de l'approbation du Conseil, le déploiement rapide de la brigade. Les conditions de sécurité demeurent fragiles et appellent une action urgente. Je prie le Conseil de sécurité d'autoriser le déploiement de la brigade et de lui fournir l'appui politique nécessaire.

La mise en œuvre effective des engagements et des mécanismes de contrôle exigera des efforts à long terme de la part de la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité. Les réformes structurelles en République démocratique du Congo et les engagements pris au niveau régional nécessiteront un appui soutenu et une attention accrue de la communauté internationale. Le Conseil devra continuer de suivre la progression de la mise en œuvre des dispositions de l'Accord-cadre. Les engagements doivent se traduire par des résultats.

La dernière crise dans le Nord-Kivu a provoqué le déplacement de 900 000 civils, ce qui porte le nombre total de personnes déplacées dans l'est de la République démocratique du Congo à 2,6 millions. La population de la République démocratique du Congo est en droit de vivre une vie normale et de ne pas être victime de viols, d'enlèvements, d'exactions, de la peur ou pire encore. Nous lui devons de n'épargner aucun effort pour lutter contre les causes profondes de son insécurité.

Onze chefs d'État et de gouvernement ont proclamé leur volonté de s'unir pour défendre cette cause. J'engage aujourd'hui le Conseil à les appuyer. Offrons à la population de la République démocratique du Congo l'espoir, mais aussi un engagement concret en faveur de la paix et de la stabilité qu'elle mérite depuis si longtemps.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

**M. Gata Mavita wa Lufuta** (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, je voudrais avant toutes choses vous exprimer toute ma satisfaction de vous voir présider le Conseil de sécurité au cours de ce mois de mars. Vous représentez en effet un pays, la Fédération de Russie, avec lequel la République démocratique du Congo entretient d'excellentes relations empreintes d'un respect et d'une estime réciproques.

Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer votre prédécesseur, le Représentant permanent de la République de Corée, lui exprimer notre reconnaissance pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé, le mois passé, les travaux du Conseil de sécurité, et pour le zèle, le savoir-faire et la compétence avec lesquels il s'est acquitté de sa tâche.

Je voudrais enfin rendre un hommage mérité à M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, dont l'exposé de cet après-midi traduit aux yeux de ma délégation le souci qui l'a toujours habité, celui d'œuvrer au retour et à la consolidation de la paix dans mon pays. Nous ne le remercierons jamais assez pour s'être personnellement investi dans la recherche d'une solution durable à la situation d'instabilité qui prévaut actuellement dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Nous sommes convaincus que grâce à cette implication personnelle, l'Organisation universelle accompagnera le peuple congolais, et sa jeune démocratie, vers son épanouissement intégral en vue de la concrétisation de ses aspirations politiques et socioéconomiques.

Je ne cesserai jamais de rappeler au Conseil qu'après les élections démocratiques de 2006 et de 2011, les populations du Nord-Kivu et du Sud-Kivu avaient de bonnes raisons d'espérer l'avènement d'une paix durable dans cette partie de la République démocratique du Congo. Les succès des opérations militaires conjointes menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) en disent long. Des avancées ont été observées sur le plan de la réduction des menaces contre la sécurité des populations et de l'amélioration des conditions de prise en charge de cette sécurité par le Gouvernement.

Aujourd'hui, le langage des armes et de la violence a refait surface dans le Nord-Kivu depuis que les terroristes du Mouvement du 23 mars (M23), qui ont déserté les rangs de l'armée congolaise, ont retourné leurs armes contre l'armée régulière avec un soutien

extérieur inestimable. Cette situation vient, une fois de plus, perturber les efforts du Gouvernement et de ses partenaires dans la stabilisation et la consolidation de la paix dans cette partie du pays. C'est dans ce contexte que le peuple congolais salue la signature de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région, conclu à Addis-Abeba le 24 février 2013.

En effet, après des décennies de relations tumultueuses avec quelques pays voisins de la République démocratique du Congo, la communauté internationale, à travers l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les regroupements régionaux – la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs – parraine un processus qui fixe et définit les conditions globales d'une paix durable dans la région des Grands Lacs. C'est autour de cet idéal que s'articule désormais la nouvelle stratégie globale du Secrétaire général, qui doit permettre de s'attaquer aux causes des crises récurrentes et de trouver une solution politique solide, stratégie dont il vient d'annoncer la feuille de route.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier, au nom du Gouvernement de la République démocratique du Congo, le Secrétaire général et le féliciter des efforts qu'il a déployés en vue de réunir les dirigeants de la région autour de l'Accord-cadre. Cet accord est un catalyseur de la gestion de la crise actuelle en ce qu'il constitue, comme le disait le chef de la diplomatie congolaise, S. E. M. Raymond Tshibanda N'tungamulongo, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la francophonie de la République démocratique du Congo, « un déclencheur qui permettra de créer une brigade d'intervention rapide intégrée au sein de la MONUSCO, dotée d'un mandat d'imposition de la paix et d'un matériel sophistiqué ».

Le peuple congolais et son gouvernement placent beaucoup d'espoirs dans les deux initiatives qui découlent de cet accord et qui auront un impact significatif sur les activités de la MONUSCO dans sa version réaménagée, à savoir l'ajout de drones aux capacités de surveillance de la MONUSCO ainsi qu'une brigade d'intervention dont le mandat serait beaucoup plus robuste que les mandats traditionnels de maintien de la paix de l'ONU. Une telle composante est indispensable pour créer les conditions nécessaires en vue d'obtenir de toutes les parties les engagements permettant la réalisation d'une

paix durable en République démocratique du Congo et dans toute la région.

C'est pourquoi je voudrais rassurer le Conseil s'agissant des engagements de la République démocratique du Congo, car la plupart d'entre eux sont déjà en cours de réalisation, conformément au programme du Gouvernement congolais et dans l'esprit de la Constitution de la République démocratique du Congo.

Dans cet accord, la République démocratique du Congo a en effet renouvelé l'engagement à continuer et approfondir la réforme du secteur de la sécurité, en particulier en ce qui concerne l'armée et la police; consolider l'autorité de l'État dans l'est de la République démocratique du Congo, y compris en empêchant les groupes armés de déstabiliser les voisins; promouvoir le développement économique, y compris au sujet de l'expansion des infrastructures et de la fourniture de services sociaux de base; promouvoir la réforme structurelle des institutions de l'État, y compris la réforme des finances; et promouvoir enfin les objectifs de réconciliation nationale, de tolérance et de démocratisation.

Le rapport spécial du Secrétaire général sur la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs (S/2013/119), dont le Conseil est saisi, propose un ensemble de mesures à prendre aux niveaux national et régional et formule des recommandations que mon pays soutient, notamment sur l'appui de la communauté internationale, préconisant l'intensification de l'action politique des Nations Unies et le renforcement de la MONUSCO.

Pas plus tard que le vendredi 22 février dernier, devant ce même Conseil, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MONUSCO, M. Roger Meece, s'est inquiété de la détérioration continue des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo (voir S/PV.6925). M. Meece n'a pas eu tort de plaider ouvertement pour un renforcement des moyens militaires accordés à ses Casques bleus.

Avant de terminer, je voudrais informer les membres du Conseil que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'ensemble de son peuple considèrent le réaménagement du mandat de la MONUSCO et le déploiement rapide de la brigade d'intervention comme une préoccupation majeure. Cet exercice, nous le savons tous, tend à répondre à un besoin réel et urgent de sécurité dans l'est de mon pays. Après

le long plaidoyer mené tant par mon gouvernement, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de nombreux partenaires tant bilatéraux que multilatéraux, nous pensons que la question du renforcement du mandat de la MONUSCO est suffisamment mûre et nécessite une intervention rapide du Conseil de sécurité. Pour cela, mon gouvernement voudrait adresser quelques requêtes au Secrétaire général et au Conseil de sécurité.

Au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, il est demandé, après la conclusion de l'Accord-cadre, de compléter la liste des préalables restants au déploiement de la brigade d'intervention et, notamment, de procéder rapidement à la nomination d'un envoyé spécial chargé d'accompagner les pays de la région et de les aider à suivre les progrès accomplis au regard des objectifs fixés, pour aider à la mise en œuvre de ce cadre; et de promouvoir la mise en œuvre rapide de l'Accord-cadre dans tous ses aspects.

Au Conseil de sécurité, il est demandé, tenant compte de la fragilité de la situation sur terrain et de l'urgence, de prendre rapidement une résolution autorisant le changement du mandat de la MONUSCO pour un mandat beaucoup plus robuste; d'autoriser le déploiement rapide de la brigade d'intervention pour éradiquer les forces négatives dont le Mouvement du 23 mars et d'aider à assurer une surveillance accrue des frontières orientales de la République démocratique du Congo pour prévenir les incursions étrangères, y compris tout soutien aux groupes armés opérant dans cette partie du pays, dont les terroristes du M23.

Par ailleurs, mon gouvernement voudrait appeler les États de la région à l'exécution de bonne foi des engagements auxquels ils ont librement souscrit. Il leur demande, entre autres, un changement de politique, un changement de comportement et un changement d'attitude. Selon l'Accord-cadre, ils s'engagent à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des autres États voisins; à ne pas tolérer ni fournir une assistance ou un soutien quelconque à des groupes armés; et à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États voisins.

Enfin, et c'est par là que je vais terminer, lorsque le Conseil se retirera bientôt pour discuter de cette question, qu'il ait à l'esprit la souffrance du peuple congolais, de ces enfants séparés de leurs familles et de ces femmes violées au quotidien. Que ses membres n'oublient surtout pas qu'en République démocratique du Congo, plus que dans d'autres zones de conflits à travers le monde, des milliers de personnes continuent

chaque jour d'être victimes de la guerre. Avec plus ou moins 8 millions de personnes tuées en 15 ans de guerres successives, les massacres des civils dans mon pays présentent l'un des tableaux les plus sombres que l'humanité ait jamais connu depuis la Seconde Guerre mondiale.

**Le Président** (*parle en russe*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 15 h 25.*